



Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants SSPR

## Section caprins



B  
G  
K  
S  
S  
P  
R

Le SSPR est une organisation sous la forme juridique d'une coopérative. Il regroupe les détenteurs et éleveurs de cervidés, d'ovins laitiers, d'ovins, de camélidés du Nouveau-monde et de caprins. Il s'engage en faveur d'une garde d'animaux qui soit conforme à leurs besoins et économiquement rentable, ainsi que pour des produits de qualité élevée.

Le SSPR est un centre de compétences en matière de détention de petits ruminants et le partenaire compétent pour les détenteurs et éleveurs de petit-ruminants. Il constitue un maillon essentiel reliant les éleveurs, les vétérinaires, les services de vulgarisation agricole, l'état et les cantons, la recherche ainsi que les hôpitaux vétérinaires. Dans sa qualité de centre de compétences, il est la tâche du SSPR d'obtenir en permanence les dernières connaissances tant en Suisse qu'à l'étranger et les transmettre ensuite aux membres sous une forme clairement compréhensible et accessible, sous forme de cours ou d'articles publiés dans la revue « Forum Petits Ruminants ».

### Le programme de base du SSPR offre à ses membres :

- Conseils dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de la garde.
- Soutien lors de problèmes enzootiques : Lors d'apparition de cas de mort subite, d'avortements enzootiques, de maladies juvéniles ou d'autres problèmes dans l'exploitation, le SSPR vous aide à trouver des solutions. Il peut, d'entente avec le vétérinaire d'exploitation, ordonner des examens dont les coûts sont partiellement ou totalement pris en charge par le SSPR.
- Des informations : Les membres du SSPR reçoivent la revue « Forum Petits Ruminants », qui les informe de tout ce qui a trait à leurs animaux, des dernières connaissances ainsi que des manifestations actuelles. Le SSPR traite d'autres thèmes choisis dans des fiches techniques.
- Les membres du BGK reçoivent la revue spécialisée "Forum Petits Ruminants" et sont ainsi informés de ce qu'il faut savoir sur leurs animaux, des dernières découvertes et des événements actuels. Les fiches techniques du BGK fournissent des informations sur des thèmes choisis.
- Les membres du SSPR bénéficient de réductions lors de cours.

Outre le programme de base, la section caprins propose des **programmes sanitaires facultatifs** :

### **Programme de surveillance parasitaire**

Les défenses immunitaires dirigées contre la plupart des parasites gastro-intestinaux sont peu développées chez les caprins. C'est pourquoi les parasites occasionnent des problèmes et pertes importantes. De plus, il faut prêter attention à la forte augmentation des résistances contre les vermifuges. Un traitement ciblé au bon moment et à l'aide du vermifuge approprié, permet d'une part d'améliorer la santé des animaux et d'autre part de freiner le développement des résistances.

Le programme de surveillance parasitaire englobe, selon le nombre d'animaux, des abonnements à cinq, dix ou 15 examens coproscopiques simples ou collectifs d'une durée de validité de deux ans. Sur la base des résultats de laboratoire, l'éleveur reçoit des recommandations pour une éventuelle vermifugation ainsi que des conseils complémentaires concernant la gestion des pâturages et l'hygiène. Le bon moment pour une nouvelle analyse coproscopique est indiqué en fonction des recommandations de traitement et de la saison. En cas de doute sur l'efficacité d'un vermifuge, celle-ci peut être évaluée au moyen de deux analyses coproscopiques (une avant et une après la vermifugation).



### **Programme pseudotuberculose**

La pseudotuberculose est une maladie des ganglions lymphatiques de la peau et des organes. L'agent pathogène bactérien s'y installe et conduit à la formation d'abcès. La maladie se transmet principalement par l'intermédiaire du pus qui s'écoule des abcès percés, mais également par du lait contaminé. Elle peut occasionner des problèmes sanitaires et des pertes économiques.

Le SSPR propose un programme d'assainissement. Selon la structure de l'exploitation et la présence de la maladie, il est recommandé de procéder différemment :

Si la pseudotuberculose est cliniquement présente dans le troupeau, les chèvres doivent être régulièrement examinées cliniquement afin de détecter la maladie le plus tôt possible et ainsi éviter que les abcès ne se vident spontanément au sein du troupeau. Cela permet d'éviter la propagation de la maladie. Les chèvres présentant des symptômes cliniques (inflammations, abcès et cicatrices suspectes) doivent être réformées.

Les troupeaux de chèvres cliniquement indemnes de pseudotuberculose peuvent passer directement à l'assainissement. Lors du programme d'assainissement, les échantillons de sang permettent de déterminer non seulement les animaux cliniquement atteints, mais également les animaux porteurs. Les directives concernant le trafic des animaux sont strictes. Les chèvres issues de troupeaux sérologiquement indemnes de pseudotuberculose ne peuvent avoir de contact qu'avec des animaux ayant le même statut.

La porte du SSPR est ouverte à toutes les exploitations de petits ruminants. Informez-vous sans engagement auprès de nos collaboratrices et collaborateurs! N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et de vos suggestions.

Lara Purtschert  
SSPR, section caprins